

Le déconfinement s'accélère

La fin du port du masque en extérieur



Le gouvernement a avancé la fin de certaines mesures plus rapidement que prévu, au vu de l'évolution positive de la situation sanitaire.

- **Fin du port du masque obligatoire en extérieur** sauf lors de rassemblements, dans les marchés, les files d'attente, aux abords des écoles, etc. dès jeudi 17 juin. Le port du masque reste obligatoire en intérieur.
- Levée du couvre-feu à 23h dès dimanche 20 juin

Le reste des mesures (jauges en intérieur ou extérieur) n'est pas modifié.

Le coronavirus circule encore : restez vigilants et maintenez les gestes barrières.

Infos pratiques

Pour plus d'informations : www.service-public.fr/particuliers/actualites

Documents

[Arrêté préfectoral sur le port du masque](#)

Liens utiles

[Toutes les infos du gouvernement sur la COVID](#)